



Sud Ouest

CIC FIGEAC

7 AVENUE FERNAND PEZET 46100 FIGEAC

☎ 05 65 10 60 70 FAX 05 65 50 73 19 ✉ 19323@cic.fr BIC : CMCIFRPP

10057
19323



FOURNIL D'ASSIER
510 ROUTE DE GALIOT DE GENOUILLA
46320 ASSIER

RECAPITULATIF MENSUEL DES FRAIS D'ENCAISSEMENT PAR CARTES

01 octobre 2023 - 31 octobre 2023

C/C Contrat Pro Global n° 00020221003 EUR

TITULAIRE(S) : FOURNIL D ASSIER

Ce relevé est envoyé mensuellement. Si vous le recevez par courrier postal, vous pouvez opter pour un format électronique.

Parlez-en à votre conseiller.

Commissions et frais sur contrats d'acceptation	Encaissements		Commissions (**)	
	En nombre	Euros	Service commerçant Euros (*)	Dont interchange Euros
PAIEMENTS DE PROXIMITE AVEC CONTACT				
Contrat n° 7583965				
CB (Cartes Bancaires)	87	1 885,07	9,49	7,800930
Cartes de débit	70	1 067,70	5,39	2,135400
Cartes de crédit	12	281,80	1,41	0,845400
Cartes commerciales	5	535,57	2,69	4,820130
Visa	3	133,20	0,67	0,266400
Cartes de débit	3	133,20	0,67	0,266400
MasterCard	3	26,20	0,12	0,072100
Cartes de débit	1	6,50	0,03	0,013000
Cartes de crédit	2	19,70	0,09	0,059100
PAIEMENTS DE PROXIMITE SANS CONTACT				
Contrat n° 7583965				
CB (Cartes Bancaires)	1 470	12 896,63	64,98	29,570760
Cartes de débit	1 225	10 576,23	53,27	21,152460
Cartes de crédit	218	2 077,55	10,49	6,232650
Cartes commerciales	27	242,85	1,22	2,185650
Visa	215	1 762,35	8,89	4,597150
Cartes de débit	143	1 098,40	5,52	2,196800
Cartes de crédit	60	569,65	2,91	1,708950
Cartes commerciales	11	86,40	0,42	0,675600
Cartes hors Espace Economique Européen	1	7,90	0,04	0,015800
MasterCard	69	555,20	2,79	2,089780

<<Suite au verso>>

Page 1

Commissions et frais sur contrats d'acceptation	Encaissements		Commissions (**)	
	En nombre	Euros	Service commerçant Euros (*)	Dont interchange Euros
Cartes de débit	49	308,90	1,54	0,697480
Cartes de crédit	11	110,90	0,57	0,332700
Cartes commerciales	4	58,00	0,30	0,904800
Cartes hors Espace Economique Européen	5	77,40	0,38	0,154800
TOTAL	1 847	17 258,65	86,94	44,397120

(*) Prestations bancaires ou financières non soumises à la TVA française
 Contrat n° 7583965 du 29/11/2022 : Conditions particulières en vigueur du 29/11/2022

Modalités de résiliation des contrats d'acceptation (extrait des conditions générales d'adhésion au système de paiement)

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée, sauf dispositions contraires visées dans les conditions particulières.
 L'Accepteur d'une part, l'Acquéreur d'autre part, peuvent, à tout moment, sans justificatif ni préavis (sauf dérogation particulière convenue entre les deux parties), sous réserve du dénouement des opérations en cours, mettre fin au présent contrat, sans qu'il soit nécessaire d'accomplir aucune autre formalité que l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Important : Ce document n'est pas une facture.

Il s'agit d'un récapitulatif des commissions perçues au titre de vos encaissements cartes bancaires.

(**) La commission commerçant, outre l'interchange, inclut également l'ensemble des coûts de traitement.

L'interchange est la commission payée par la banque du commerçant à la banque du porteur de la carte.